

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p>ABSENTE : Eva FLORES</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4210</p> <p>OBJET :</p> <p>Election des délégués du SIVOM de la Saudrune</p> 	<p>Tous les délégués doivent être désignés par les Conseils municipaux respectifs des communes associées selon la procédure prévue par l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité au troisième tour, le plus âgé étant alors déclaré élu en cas d'égalité des suffrages. La majorité absolue requise aux deux premiers tours est celle des suffrages exprimés.</p> <p>L'article 5-1 des statuts du SIVOM DE LA SAUDRUNE prévoit que la commune de SEYSSES doit désigner 7 délégués titulaires et 2 suppléants pour siéger au Conseil Syndical.</p> <p><u>Candidats</u> : Alain PACE, Alain AUBERT, Dominique ALM, Andrée ESCAICH, Michel PASDELOUP, Geneviève FABRE, Jérôme BOUTELOUP, Jean-Pierre COSSAT.</p> <p><u>Suppléants</u> : Yvelise MONTANE et Nicole CHAUVET</p> <p>Monsieur le Maire prend acte des candidatures et fait procéder au vote.</p> <p>Le Conseil municipal, procède au vote au scrutin secret et à la majorité absolue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain PACE a obtenu 22 voix - Alain AUBERT a obtenu 22 voix - Dominique ALM a obtenu 22 voix - Andrée ESCAICH a obtenu 22 voix - Michel PASDELOUP a obtenu 22 voix - Geneviève FABRE a obtenu 22 voix - Jérôme BOUTELOUP a obtenu 22 voix - Jean-Pierre COSSAT a obtenu 6 voix <ul style="list-style-type: none"> - Yvelise MONTANE a obtenu 22 voix. - Nicole CHAUVET a obtenu 22 voix <p>Alain PACE, Alain AUBERT, Dominique ALM, Andrée ESCAICH, Michel PASDELOUP, Geneviève FABRE et Jérôme BOUTELOUP ont été désignés délégués titulaires au Conseil syndical du SIVOM de la Saudrune</p>

	<p>Yvelise MONTANE et Nicole CHAUVET ont été désignées déléguées suppléantes au Conseil syndical du SIVOM de la Saudrune</p> <p>Ils ont déclaré accepter ce mandat.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : 24 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <p>Le Maire Alain PACE</p> 

REÇU LE :
22 AVR. 2014
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET